



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

Avec MaPrimeAdapt'  
vous faites évoluer  
votre logement avec vous



**MaPrimeAdapt'**

Ma vie change, mon logement s'adapte

Document adapté en Facile à Lire et à Comprendre



# Pourquoi adapter votre logement ?

En vieillissant

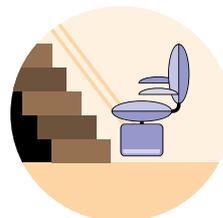
ou si vous êtes en situation de handicap,  
vous pouvez perdre votre autonomie,  
c'est-à-dire que vous pouvez avoir besoin d'aide  
pour faire certaines choses.



**Si vous voulez rester habiter chez vous  
plus longtemps en toute sécurité,  
vous pouvez adapter votre logement.**

Par exemple

- si vous avez une baignoire :  
vous pouvez faire **installer une douche**
- si vous avez un escalier :  
vous pouvez faire **installer un monte-escalier**
- si vous avez des marches  
pour entrer dans votre maison :  
vous pouvez faire **installer une rampe d'accès**



**Vous pouvez avoir plusieurs  
aides financières en même temps**

**MaPrimeAdapt' + les aides locales,  
de votre ville par exemple**

# Quelle est l'aide financière ?



Avec MaPrimeAdapt' vous pouvez obtenir  
jusqu'à **15 400 €** selon vos revenus

→ **MaPrimeAdapt'** est calculée  
sur un montant maximum de **22 000 euros**.  
Par exemple vos travaux coûtent 40 000 euros.  
MaPrimeAdapt' sera calculée  
sur un montant de 22 000 euros seulement.



→ **Le montant de MaPrimeAdapt'**  
dépend de vos revenus.  
Si vous avez des revenus bas,  
vous avez droit à l'aide financière.



**Par exemple :**

Vos travaux coûtent 10 000 euros.

Selon vos revenus,

vous pouvez recevoir entre 5 000 euros et 7 000 euros.



**MaPrimeAdapt'**  
Ma vie change, mon logement s'adapte

# Qui peut avoir cette aide financière ?

Pour demander MaPrimeAdapt', il faut :

- être en situation de handicap
- ou avoir plus de 70 ans
- ou avoir entre 60 et 69 et avoir un GIR



## Que veut dire GIR ?

GIR veut dire Groupement Iso Ressource.

Le GIR indique

- quel est le niveau d'autonomie d'une personne
- et de quelles aides elle a besoin

Pour calculer le GIR,

des professionnels de la santé

observent la personne dans sa vie de tous les jours.

Après cela, **les professionnels de la santé**

**indiquent quel niveau de GIR a la personne.**

Les GIR vont de 1 à 6.

## Par exemple

- une personne qui a un GIR 6 est autonome pour les actes de la vie courante
- une personne qui a un GIR 3 a besoin d'une aide pour la toilette ou la santé
- une personne qui a un GIR 1 reste dans son fauteuil ou dans son lit et a besoin d'aide pour tous les actes de la vie

Pour demander cette aide financière, il faut aussi

- habiter en France
- avoir peu ou très peu de revenus
- être propriétaire de son logement
- ou être locataire d'un logement privé, c'est-à-dire qui appartient à une personne et pas à un bailleur social

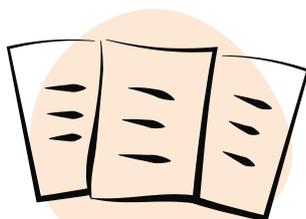
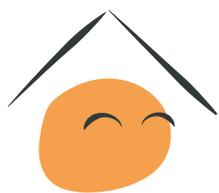


**Un spécialiste vous aide pendant tout le projet.**

C'est un assistant à maîtrise d'ouvrage,  
on dit aussi AMO.

L'AMO doit être spécialisé dans l'autonomie.

→ **L'AMO fait toutes les démarches avec vous.**



# Comment faire votre demande MaPrimeAdapt' ?

Pour demander MaPrimeAdapt', il y a : **5 étapes**

**1**

**Contactez un conseiller France Rénov'**



téléphonez au **0 808 800 700**

ou prenez rendez-vous



dans un Espace conseil France Rénov' **près de chez vous**

Pour trouver l'Espace conseil près de chez vous



allez sur le site internet :

[www.france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller](http://www.france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller)

**2**

**Un assistant à maîtrise d'ouvrage autonomie vous accompagne**

Avec l'AMO :

→ vous faites un diagnostic autonomie de votre logement.

C'est-à-dire regarder

ce qui peut être modifié pour continuer à habiter chez vous en sécurité.

Par exemple, transformer votre baignoire en douche.

→ vous mettez en place un plan de financement :

Vous calculez combien vont coûter les travaux grâce aux devis d'artisans.

L'AMO vous aide à trouver un artisan

et à calculer l'aide financière que vous allez avoir.



3

### Demandez MaPrimeAdapt'

À partir de notre site interne [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr) :

- l'AMO dépose le diagnostic autonomie de votre logement et les devis des artisans
- vous **validez votre demande**



Vous pouvez aussi nous envoyer les documents et votre demande par la poste.



**Attendez notre réponse avant de commencer vos travaux !**

4

### Faites faire les travaux par un artisan

Quand les travaux sont finis :

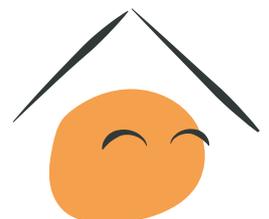
- vous **payez les factures** à l'artisan
- l'AMO dépose les factures et les devis sur notre site internet.

Vous pouvez aussi nous envoyer les factures et les devis par la poste



5

### Vous recevez : MaPrimeAdapt'





Si vous voulez adapter votre logement,  
**trouvez un conseiller France Renov'**



→ sur internet [www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr)  
cliquez sur **nous contacter**



→ ou par téléphone au **0 808 800 700**



**MaPrimeAdapt'**  
Ma vie change, mon logement s'adapte



[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous  
avec la méthode du **Facile à Lire et à Comprendre**.  
On dit aussi FALC.

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site internet :  
[www.inclusion-europe.eu/easy-to-read](http://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read)

©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.

Les pictogrammes appartiennent au ©service d'information du gouvernement.

Nous remercions vivement Tess et Anthony du collectif **CAP'acité** pour la relecture  
et la validation du document.